

Kierkegaard - le Philosophe, le Juge et le Droit (Kierkegaard – the Philosopher, the Judge and the Law)

DITLEV TAMM*

Tamm, D., 2014. Kierkegaard, le Philosophe, le Juge et le Droit. *Oñati Socio-legal Series* [online], 4 (6), 1156-1166. Available from: <http://ssrn.com/abstract=2543519>



Résumé

Le fameux théologien et philosophe Søren Kierkegaard (1813-1855) dans son oeuvre souvent utilise expressions et métaphores pris du monde judiciaire. Il paraît qu'il est bien au courant quant au monde des juristes de son âge et place. La plupart des expressions sont prises du droit pénal et de la procédure pénale. Le criminel comme individu ou l'objet de l'interrogation et comme coupable est l'un de ses images favorites. Dans ses oeuvres *Ou-bien ... Ou bien* et *Étapes sur le chemin de la vie* nous rencontrons un juge danois avec la possibilité de suivre ses réflexions sur son travail et l'éthique d'un représentant de la justice locale. Le juge est un des masques sous lesquels Kierkegaard s'adresse à nous. Les oeuvres de Kierkegaard et l'utilisation des expressions prises du monde du droit sont ici présentées dans un contexte contemporain du droit et de la vie à Copenhague dans les années entre 1840 et 1855 en contrastant les différences entre la narrative de Kierkegaard selon laquelle le droit peut servir comme exemple et sur l'autre côté son concept transcendantal de l'être coupable.

Mot-clés

Kierkegaard; Loi danoise; Juges; Droit et Littérature

Abstract

The famous Danish theologian and existentialist philosopher Søren Kierkegaard (1813-1855) in his work often used expressions or metaphors taken from judicial life, which reveals him as familiar with the legal world of his time and place. Most

Article qui résulte de la communication présentée à l'atelier *Perspectives from Justice and Fundamental Rights in Literature: an Approach from Legal Culture in a European context*, tenu dans l'Institut international de sociologie juridique, Oñati, Espagne, 20-21 mai 2013, et coordonné par Joxerramon Bengoetxea (Université du Pays Basque) et Iker Nabaskues (Université du Pays Basque).

Une première version de cet article a été présentée devant La Cour de l'Union Européenne le 18. Novembre 2013. Je remercie au juge Lars Bay Larsen d'avoir organisé la session et à Mdm. Clutine Friden pour l'assistance avec la traduction.

* Ditlev Tamm (born March 7, 1946 in Copenhagen) is a Danish author and professor of legal history at the University of Copenhagen. Ditlev Tamm has written a number of books and articles of Danish Legal History, European legal History, Comparative law and Church Law at the law faculty of the University of Copenhagen. His research has been into the fields of legal history in a broad sense. Tamm holds a number of honorary positions and memberships in various organizations such as the Royal Danish Academy of Sciences, a member of Royal Danish Society of Homeland History, and has become a Knight of 1st Rank of Dannebrog. University of Copenhagen, Centre for Studies in Legal Culture. Studiestræde 6, Studiegården, 2. sal, room 02-2-18, 1455 Copenhagen, Denmark. Ditlev.Tamm@jur.ku.dk



expressions are taken from penal law and penal procedure. The criminal as individual or the object of interrogation and guilt is one of his favorite images. In his *Enten-Eller* (Either/or) and *Stadier paa Livets Vej* (Stages on Life's Way) we even meet a Danish judge and follow his reflections on his work and the ethics of a representative of local Justice. The judge is one of the masks under which Kierkegaard presents his thinking. Kierkegaard's works and his use of expressions taken from the legal world are presented in the contemporary context of law and life in Copenhagen in the 1840ies however contrasting the differences between Kierkegaard's narrative in which the law can be used as example and his ultimate understanding of guilt.

Key words

Kierkegaard; Danish Law; Judges; Law and Literature

Resumen

El conocido teólogo y filósofo existencialista danés Søren Kierkegaard (1813-1855) emplea frecuentemente en su obra expresiones o metáforas del mundo judicial, lo que demuestra que estaba familiarizado con el mundo legal de su época y lugar. La mayoría de las expresiones las ha tomado del derecho penal y procedimiento penal. Una de sus imágenes preferidas es el criminal como individuo u objeto de interrogación y culpa. En su *Enten-Eller* (*O lo uno o lo otro*) y *Stadier paa Livets Vej* (*Etapas del camino de la vida*) incluso conocemos a un juez danés y seguimos sus reflexiones sobre su trabajo y la ética de un representante de la justicia local. El juez es una de las máscaras bajo las que Kierkegaard presenta sus opiniones. El trabajo de Kierkegaard, y su uso de expresiones tomadas del mundo legal se presentan en el contexto contemporáneo del derecho y la vida en Copenhagen en la década de 1840, contrastando las diferencias entre la narrativa de Kierkegaard, en la que el derecho se puede usar como un ejemplo y su última opinión sobre la culpa.

Palabras clave

Kierkegaard; derecho danés; jueces; derecho y literatura

Table des matières

| | |
|---------------------------------|------|
| 1. Introduction..... | 1159 |
| 2. Le juge | 1160 |
| 3. Le Code..... | 1162 |
| 4. L'absolutisme | 1162 |
| 5. Crime et culpabilité | 1163 |
| 6. La justice | 1163 |
| 7. Le monde des criminels | 1164 |
| 8. Deux juristes | 1165 |
| 9. Conclusion..... | 1165 |
| References | 1166 |

1. Introduction

Søren Kierkegaard (1813-1855), fameux philosophe danois, n'est pas connu par sa relation au droit¹. Kierkegaard n'a été mêlé à aucune affaire civile, ni poursuivi par les autorités pour une quelconque infraction. Il utilise néanmoins dans son œuvre beaucoup de concepts tirés du monde de la justice, mais ces concepts, centraux dans son œuvre, ont une signification différente de ceux du juriste. Chez Kierkegaard nous trouvons une fascination pour la vie judiciaire et les images prises au monde des juristes. Il y a de nombreuses facettes plus remarquables de sa grande œuvre, mais sa manière d'utiliser un langage apparemment juridique peut être un des chemins pour mieux comprendre son univers composé d'éléments tellement divers et entre eux des métaphores juridiques. C'est une thèse de cet article que nous comprenons mieux comme philosophe et auteur si nous sommes conscientes de ces connaissances du monde judiciaire. Kierkegaard n'est pas un auteur facile. Les textes présentés dans le suivant le montre comme un penseur profond qui nous explique d'une façon formidable ce qu'est la dimension religieuse dans la vie, et en même temps un grand humoriste, presque absurde, dans sa capacité d'utiliser des images prises de différents mondes, entre autres le monde juridique, pour illustrer la situation existentielle de l'homme. Il est évident que Kierkegaard a été l'un des inspirateurs de Franz Kafka², aussi un utilisateur des métaphores judiciaires, qui lui-même témoigne de l'influence de Kierkegaard. Grand nombre de ses pseudonymes ont bien sûr aussi été connus par le portugais Fernando Pessoa. Les réflexions qui suivent ne prétendent pas de contribuer à une meilleure compréhension de la philosophie de Kierkegaard. On espère seulement que la lecture de certains de ses textes sous la perspective d'un juriste puisse approfondir notre connaissance des multiples sources desquelles il s'est servi pour la construction de son univers littéraire.

Un exemple de comment Kierkegaard utilise la terminologie juridique nous offre des concepts centraux comme la culpabilité et la faute. Dans son univers protestant de Kierkegaard on est coupable sans qu'une infraction concrète soit nécessaire pour cela. Il le dit clairement dans son traité sur le concept de l'angoisse, un de ces œuvres la plus connue:

«Si donc on apprend à connaître sa faute en recourant simplement à la jurisprudence de la police ou de la cour suprême, on ne voit jamais qu'on est coupable, car on ne l'est jamais qu'infiniment.» (Kierkegaard (1844) 1973, p. 257).³

Dans *Les Œuvres de l'amour* de 1847, peut-être son œuvre le plus accessible pour le lecteur non spécialiste, on trouve aussi des réflexions sur la justice qui démontre la distance entre le théologien et le juriste:

«Aux magistrats commis par l'Etat, aux serviteurs de la justice de découvrir délits et crimes : pour nous, nous n'avons pas semblable vocation, mais nous sommes appelés par Dieu à pratiquer la charité, c'est-à-dire à couvrir la multitude des péchés en y donnant une explication bienveillante. Imagine un esprit ainsi charitable doté par la nature des plus brillantes qualités que pourrait lui envier un juge, mais toutes mises en Œuvre, avec un zèle et une application qui feraient honneur à ce même juge, au service de la charité pour exercer l'art de l'explication bienveillante qui couvre la multitude des péchés! (Kierkegaard (1847), 1980 p. 270-271)

Kierkegaard a vécu toute sa vie à Copenhague. À part de brèves visites à Berlin et un voyage à Jutland pour visiter la famille, il a quitté la capitale seulement pour

¹ La littérature sur Kierkegaard est abondant. Sur la question de comment lire Kierkegaard comme auteur ou "narrative" on peut référer à Alasdair MacIntyre's (1981): *After virtue*, et Davenport et Rudd (2001): *Kierkegaard After MacIntyre*.

² Ici on peut référer au fameux lignes de J.L. Borges sur les auteurs qui changent en qualité et deviennent précurseurs.

³ Simple éclaircissement psychologique préalable au problème du péché originel par Vigilius Haufniensis.

faire de courtes excursions dans les environs de Copenhague. Étant jeune, il a fait la théologie à l'Université de Copenhague. Il n'a jamais eu besoin d'un travail rémunéré, l'héritage reçu de son père ayant suffi pour l'entretenir et lui permettre de se dédier à l'écriture. En restant célibataire il a su faire de l'histoire de ses fiançailles et de leur rupture un des événements central de sa vie. Ses grandes œuvres sont toutes parues durant la période de douze ans qui sépare la parution en 1843 de l'œuvre *Ou bien – ou bien*, de laquelle nous allons parler, de sa mort en novembre 1855.

À de nombreux égards Kierkegaard est un auteur redoutable à aborder, son œuvre étant géniale dans sa pénétration de l'essence de la vie. Avec les années on apprend à le considérer non seulement d'un point de vue existentiel, mais aussi comme un témoin de l'histoire de son temps et comme une étape dans l'histoire intellectuelle qui peut même mettre en perspective notre conception de la loi et du droit. Les réflexions suivantes se basent dans une telle lecture.

Même si Kierkegaard maîtrisait bien l'usage des termes juridiques, il est quand même difficile de l'imaginer comme un étudiant en droit ou une personne susceptible de penser que le droit pourrait être l'idée fondamentale à laquelle consacrer sa vie. Néanmoins, dans l'un de ses recueils de notes qui date de l'été de 1835, à l'âge de 22 ans, il parle de cette possibilité. Il réfléchit à la question « que vais-je faire? » et la réponse est qu'«il s'agit de découvrir une vérité, qui serait la vérité pour moi, de trouver une idée pour laquelle je vivrais et mourrais», et – surprise – parmi les possibilités qu'il examine se trouve aussi le droit: «Ainsi je croyais qu'il serait bon de me lancer dans le droit afin d'y déployer ma perspicacité dans tous les démêlés de la vie. Ce domaine offrait, en effet, une masse de points particuliers où j'aurais pu me perdre ; ici, partant de faits donnés, je pouvais peut-être construire du dehors une totalité, une vue organique de vie de voleur, de scruter tous les aspects obscurs de son existence...»(Kierkegaard (1835) 2007 p. 18).

2. Le juge

Kierkegaard a dû voir dès l'enfance les juges aller et venir sur la place qui depuis des siècles était le centre de la vie judiciaire à Copenhague⁴. La maison dans laquelle il a grandi était située en plein centre de Copenhague, au coin de cette place. Nous retrouvons un de ces juges comme une figure centrale de son œuvre, le prototype de l'éthicien situé entre l'esthète et le religieux. Wilhelm est un juge, un assesseur dans le langage du temps, qui nous présente ses réflexions sur la vie comme de nombreux auteurs dans les deux grandes œuvres «*Ou bien ... ou bien*» (Kierkegaard 1843) et «*Stades sur le chemin de la vie*» (Kierkegaard 1845). Le terme «assesseur» désignait à l'époque le juge d'une juridiction collégiale. Les juges de la cour suprême danoise était également appelés assesseurs.

L'assesseur Wilhelm chez Kierkegaard se présente comme un homme pour qui le droit, la carrière judiciaire et la vie conjugale bourgeoise est l'idée fondamentale pour laquelle il vit. C'est un des stades possibles dans la vie et comme tel typique. Les œuvres de Kierkegaard ne sont pas une comédie humaine où se trouvent de vraies images des contemporains. Même si l'assesseur Wilhelm est un de ses pseudonymes les plus élaborés, il ne nous donne suffisamment de détails pour vraiment pénétrer dans sa vie mais seulement le nécessaire pour comprendre lesquelles sont les limites de la vie de l'éthicien. Être assesseur est son fonction, et c'est qualité de fonctionnaire en fonction qu'il se présente.

⁴ C'est là que se trouvait, depuis le bas Moyen Âge, l'hôtel de ville, où la justice était rendue. Sur le parvis devant l'hôtel de ville se trouvaient, autrefois, l'échafaud et le pilori. Pendant la jeunesse de Kierkegaard, la maison voisine (terminée en 1818) était donc en même temps l'hôtel de ville et la Cour municipale de Copenhague, qui était aussi la Cour d'appel de Seeland.

Les traits de caractère prêtés à l'assesseur Wilhelm ont l'air authentique. Nous apprenons même qu'il est juge à la Commission près de la Cour de Copenhague, connue comme la Commission de l'inquisition, là où l'on a fait des interrogatoires en utilisant la torture, sous forme de coups, pour obtenir des aveux. On a fait de tels interrogatoires jusqu'à l'abolition de la torture au Danemark en 1837, la commission même n'étant supprimée qu'en 1842, un an avant la parution de *Ou bien...ou bien*. Les expériences dans la commission sont même mentionnées par l'assesseur dans son traité sur *La valeur esthétique du mariage*, où il réfléchit sur la différence entre son bonheur conjugal tellement immédiat et ses préoccupations «*quand on appartient à la commission d'inquisition*». Là «*on est intrépide devant tout ce qui veut modifier le chemin de la justice, devant tout ce que veut égarer la vérité...*». En pensant sur les méthodes violentes de la commission, on ne peut qu'admirer l'ironie de Kierkegaard quant à l'idée de la justice de l'assesseur. On est même frappé par ses comparaisons entre la relation juge-criminel et époux-épouse :

«Hélas! Un assesseur au tribunal est parfois obligé de se plier à des corvées insupportables, comme de lire en plusieurs expéditions *la vita ante acta* [vie antérieure] d'un criminel; mais on ne se lasse jamais de *la vita ante acta* d'une femme aimée – et le ressouvenir ne requiert pas non plus une rigoureuse exactitude.» (Kierkegaard (1845) 1978, p. 90).

L'image de l'assesseur Wilhelm n'est pas particulièrement flatteuse. Il est content avec lui-même d'une façon presque irritante. Il estime être bien à sa place, et il peut aussi susciter une réflexion de notre part en tant que juges ou juristes en général:

«Je m'acquiesce de mes fonctions d'assesseur au tribunal, je suis content de ma vocation; je crois qu'elle est conforme à mes facultés et satisfait toute ma personne; je sais qu'elle prend mes forces. Je cherche à m'y perfectionner sans cesse, et ce faisant, je sens que je me cultive toujours plus. Je suis heureux de mon foyer; j'aime ma femme; je l'entends chanter près du berceau et je trouve ses chants plus beaux que tous les autres, sans la croire pour cela une cantatrice; j'entends les cris du petit et ils ne sont pas inharmonieux à mes oreilles; je vois son aîné grandir et se développer, j'envisage son avenir avec joie et confiance, sans impatience car j'ai le temps d'attendre et cette attente m'est elle-même une joie. Mon activité a son importance à mes yeux et, je le crois, aux yeux d'autrui également, dans une certaine mesure que je ne saurais préciser ni déterminer exactement. J'éprouve de la joie à voir que la vie personnelle des autres a pour moi [de] la valeur, comme je désire et espère que la mienne ait aussi pour ceux avec qui je sympathise dans toute ma conception de la vie. J'aime mon pays natal et je ne puis imaginer que je me plairais dans un autre. J'aime ma langue naturelle que libère ma pensée; je trouve que j'y exprime parfaitement ce que je peux avoir à dire dans le monde. Telle est à mes yeux la valeur de ma vie, d'autant plus que je me trouve joyeux et content à ma place...Accepte néanmoins mon témoignage...» (Kierkegaard (1843) 1993, p. 628).

Wilhelm, nationaliste assez présomptueux et légèrement borné, considère qu'il a écrit ici comme son *témoignage*, à nouveau une expression empruntée au monde juridique dans laquelle il se débrouille, dans ces propres mots, comme un pauvre diable d'assesseur », une vie, qui consiste à aller «de son foyer au tribunal, du tribunal au foyer, et [à dépouiller] des documents». À cette époque la procédure était surtout écrite. Les assesseurs de la Cour de Copenhague se réunissaient dans la Cour le lundi matin et restaient à la délibération aussi longtemps que cela était nécessaire. «*Il m'arrive aussi de flâner dans la rue*», raconte notre assesseur, où il se «*livre alors à [ses] pensées, à l'impression du moment et de l'entourage*». Sa vie est très régulière. Chaque jour vers les une heure et demie, il est en route depuis l'autre bout de la ville vers le tribunal pour rendre des jugements ou pour siéger au sein de la Commission de conciliation «*entouré de personnes pressés*» pour écouter «*un avocat ingénieux qui défend des fadaises avec une certaine ingéniosité de poète*».

La Commission de conciliation et la Commission de l'inquisition sont toutes deux des témoins authentiques de l'activité juridictionnelle à Copenhague à cette époque et, en les nommant, Kierkegaard confère au portrait de l'assesseur Wilhelm une touche de couleur locale. Sur le modèle de la révolution française, la Commission de conciliation avait été instaurée en 1795 pour limiter le nombre des procès proprement dits. On cherchait dans le cadre de ces commissions – comme leur nom l'indique – à opérer une conciliation entre les parties avant que l'affaire n'arrive au tribunal. À Copenhague, c'était précisément un assesseur du tribunal municipal qui présidait ladite commission. Les commissions de conciliation ont été un succès lors de leur création, mais le nombre des affaires allait en diminuant⁵.

3. Le Code

En tant que juge, l'assesseur Wilhelm est placé dans le bon environnement. Il est par conséquent étonnant que son seul commentaire concernant quelque chose qui ressemble à une question juridique révèle qu'il n'est pas tout à fait au courant de la loi de l'époque. Le fondement du droit danois le code danois du Roi Christian V issue en 1683. Ce code contient non seulement le droit civil mais aussi le droit pénal. C'est en cette matière que l'assesseur se trompe quand il s'adresse de manière interrogative à sa femme au sujet du droit de correction dans la loi danoise:

«...tu n'ignores pas que la loi danoise permet au mari de battre sa femme; il est seulement dommage qu'elle ne dise pas dans quels cas» (Kierkegaard (1845) 1978, p. 79).

En vertu du code danois (6-5-5), il était permis de frapper, dans un but de correction, des enfants ou des domestiques, mais pas sa femme, laquelle avait au contraire, tout comme l'homme, le droit de corriger les enfants et les domestiques. Ce passage est peut-être un lapsus intentionnel ou une plaisanterie que Kierkegaard place dans la bouche du juge. Malheureusement il a donné à de nombreux lecteurs de Kierkegaard une image erronée du droit danois dans les années 1840.

La formation de l'assesseur et classique, il a une bonne connaissance du grec et des philosophes présocratiques. En même temps, pour vraiment comprendre sa place dans l'univers de Kierkegaard, il faut noter que l'assesseur apprécie le sermon d'un pasteur de campagne qui est intitulé «*Envers Dieu, nous avons toujours tort*»⁶. Le juge reconnaît l'existence d'un autre juge, supérieur, qui juge autrement qu'en fonctionnaire et selon d'autres normes que le Code du Roi Christian, mais il n'a pas comme le vrai religieux choisi de se lancer sans conditions dans la Foi.

4. L'absolutisme

Le Danemark n'ayant pas connu une révolution en 1789, Kierkegaard a vécu sous un système de gouvernement, qui était encore l'absolutisme introduit en 1660 et basé constitutionnellement sur une loi dite *lex Regia* datant de 1665, qui donnait tous les pouvoirs, Ce n'est qu'en 1835 qu'une assemblée représentative et consultative a été créée. Pour Kierkegaard qui supportait vivement l'absolutisme un de ses grands chagrins a été l'introduction en 1848 de la monarchie constitutionnelle. Kierkegaard a détesté la révolution passible de 1848. Il parlait de la «majesté numérique» qui détenait maintenant le pouvoir et ce précisément à l'égard des quelques individus qui étaient son idéal. La vie n'est pas quantité, mais qualité et le pouvoir autocratique était pour lui un cadre rassurant.

La loi fondamentale de l'absolutisme danois, la *lex Regia*, est mentionnée une seule fois par lui, mais d'une façon qui fait témoignage de sa capacité de combiner des images issues de mondes différents. Kierkegaard utilise, de manière astucieuse

⁵ Déjà en 1840, elles ont traité seulement 778 affaires.

⁶ Mod Gud have vi altid Uret.

et poétique, la prescription de la loi royale consistant à ne dire que du bien du roi comme une image pour évoquer l'amour:

«Les amants n'expliquent rien, et les panégyristes de l'amour, non plus ; ils ne songent, comme il est prescrit dans la loi royale...» (Kierkegaard (1845) 1978, p. 39).

Tout le monde n'a pas toujours parlé du Roi de façon agréable comme mandé. Devant la Cour de Copenhague pendant ces années se sont présentées beaucoup d'affaires touchant à la liberté d'expression dans la presse. Une des figures impliquées dans ces procès était l'auteur et rédacteur M. A. Goldschmidt, connu dans la biographie de Kierkegaard comme celui qui a une fonction de rédacteur au journal satirique, *Corsaren* (le Corsaire). Goldschmidt fut condamné à des amendes et même à l'emprisonnement pour son style. Il était une figure en même temps détestée et admirée pour son audace. Il est devenu célèbre et l'un des grands vilains dans la biographie kierkegaardienne pour s'être moqué publiquement de Kierkegaard en publiant des dessins satiriques. Du fait de ces dessins, Kierkegaard a été, d'un jour à l'autre, ridiculisé et est devenu un sujet de plaisanterie à Copenhague, où on aime se moquer des choses plus grandes que la normalité. Cet affaire est devenue source de martyre pour lui et, comme ses fiançailles, a joué un rôle central dans sa vie et sa relation avec la société autour de lui et surtout avec la presse. Il parlait de son temps comme dépourvu de passions et sans valeurs.

5. Crime et culpabilité

Des concepts et des institutions comme le crime, la culpabilité, l'interrogation et les différentes manières d'établir la vérité sont tous devenus une fascination pour Kierkegaard. Il s'intéressait à la criminalité pas en criminologue mais en tant qu'existentialiste, ses connaissances néanmoins ont été basées sur des études de la littérature contemporaine sur la criminalité. Un des livres qu'il a connus une sélection en sept volumes d'affaires criminelles danoises et étrangères (Lange (1836-1841)). Ces volumes relatent un nombre d'affaires célèbres à l'époque au Danemark et à l'étranger. L'éditeur Frands Martin Lange (1792-1845) était un avocat plutôt inhabituel. Il s'est vivement engagé dans une des affaires de meurtre qui ont fait le plus de bruit à l'époque en tant que défenseur d'un jeune homme qui avait tué un homme pour prendre son argent. Comme avocat il a fait tout le possible pour sauver son client de la peine de mort. Kierkegaard a sans doute suivi le cas du jeune Worm, exécuté en 1838, et il a pu relater l'affaire en lisant le recueil de Lange, qui a pu aussi lui servir pour apprendre la terminologie exacte de la procédure pénale.

Un exemple pris de ce monde se trouve dans *Le concept d'angoisse* et touche le thème « le démoniaque ». Il se traite de la manière qu'a Kierkegaard d'utiliser l'image d'un interrogatoire d'un criminel:

«Un criminel endurci ne veut pas avouer (le démoniaque est ici le refus de communiquer avec le bien en acceptant la souffrance du châtiement). On peut user envers lui d'une méthode sans doute rarement employée: celle du silence et de la puissance du regard. Si un juge d'instruction est doué de force physique et d'élasticité spirituelle lui permettant de soutenir son jeu de muscles, s'il est capable de tenir seize heures s'il le faut, il finira par voir l'aveu éclater spontanément. Nulle mauvaise conscience ne peut supporter le silence. Si on enferme un tel homme seul dans une prison, il s'abrutit. Mais le silence devant le juge, quand les greffiers attendent, prêts à passer l'aveu au procès-verbal, ce silence est la plus profonde et la plus sagace des questions; il est la plus effroyable des tortures, bien que prémisse; mais il n'est pas à beaucoup près aussi facile à observer qu'on le croit.» (Kierkegaard (1844) 1973, p. 221-222).

6. La justice

Dans le traité *Coupable? – Non coupable?*, qui fait partie des *Stades sur le chemin de la vie*, des réflexions sur l'amour intitulées *Un an aujourd'hui* fournissent au

pseudonyme de Kierkegaard, le *Frater Taciturnus*, l'occasion de s'interroger sur l'insuffisance de la justice humaine. Kierkegaard se réfère ici à l'un des événements clés de sa vie, la rupture de ses fiançailles avec la jeune Regine Olsen. Grand nombre des réflexions de Kierkegaard sur les promesses, la justice et le mariage sont liées à cette relation. Ici Kierkegaard s'imagine que la fille mourant à l'idée qu'il avait rompu les fiançailles :

«Que n'est-elle morte, morte aussitôt, tombant sous mes yeux au moment si la famille était accourue, si j'avais été arrêté comme suspect d'un crime! Oh! Si cela était arrivé! J'aurais sur-le-champ demandé mon exécution et la dispense des vaines procédures. La justice humaine n'est qu'une bouffonnerie et ses trois instances ne font que gêner la plaisanterie. Procureur et défenseur sont comme Arlequin et Pierrot, et la justice est semblable à Jéronyme ou Cassandre menés par le bout du nez. Tout ici est risible y compris les gardes qui font la parade à l'exécution. Le bourreau est le seul personnage passable. Si ma requête était alors agréée, au moment de régler tous les comptes, je chercherais avec mon confident un lieu propice à mon état d'esprit, et là, je lui demanderais le service que le chevalier réclame de son fidèle écuyer ou bourreau, peu importe; ce dernier a même l'avantage de ne pas s'embarrasser de cas de conscience – Ainsi, du moins, il y aurait eu quelque sens en tout cela.» (Kierkegaard (1845) 1978, p. 203-204).

De la même manière dans son *Post-scriptum aux miettes philosophiques*, il se demande comment il est possible :

«...de penser à Dieu, comme juge, à la ressemblance d'un juge de paix ou d'un procureur général incapable d'instruire une affaire d'une telle étendue...» (Kierkegaard (1849) 1971, p. 277).

7. Le monde des criminels

Les dernières années de la vie de Kierkegaard ont été empoisonnées tant par la satire déjà évoquée dont il a fait l'objet que par la polémique qu'il a lui-même dirigée contre l'Église officielle danoise et par les critiques auxquelles il s'est heurté dans ce respect. Dans les écrits relatifs au conflit avec l'Église officielle des années 1854-1855, Kierkegaard revient à plusieurs reprises sur le «crime» par lequel, «sous prétexte de perfectionner le christianisme», on a tenté «de frustrer Dieu». Sa critique et souvent très raffinée comme quand il compare ses détracteurs, à savoir les hommes de l'église officielle, à un «policier» qui, «s'il ne manie pas en virtuose l'art de la mise en confiance», n'a pas un «incontestable talent de détective». Ce détective commence par rassurer l'autre et réussit ainsi à savoir ce qu'il voulait, puis la situation s'inverse lorsque le policier «y va carrément – alors l'adversaire, soudain réduit au silence, se mord les lèvres et pense sans doute ; Quelle diable d'affaire» (Kierkegaard (1855) 1982, p. 135). L'image semble tirée d'une série policière.

Kierkegaard en cette dernière phase de sa vie a fortement attaqué les représentants de l'église officielle en leur reprochant de ne pas vivre en concordance avec le vrai christianisme. Il met aussi en doute la sincérité du serment des prêtres en évoquant un criminel qui a commis au tribunal ce qui est considéré comme un parjure. Le magistrat lui rend visite dans sa cellule et le prie de concourir à la manifestation de la vérité, mais le délinquant refuse parce que l'ya une différence entre l'officiel et le personnelle:

«Pour le criminel invétéré⁷, se dégager par serment est un acte officiel dont il ne se fait pas un instant scrupule ; il ne nourrit pas le moindre doute à ce sujet, car c'est un acte sur la valeur duquel il est fixé par une longue pratique ; le serment , la chose est claire à ses yeux , se prête officiellement, il est impersonnel ; toute l'habilité est de donner à l'affaire une tournure telle que l'on puisse se dégager par un serment dont la déposition équivaut en quelque sorte à dire « à vos souhaits » à

⁷ Selon Kierkegaard «en, der tilhører Forbryder-Verden», c'est-à-dire quelqu'un qui appartient au monde des criminels.

celui que éternue, ou à écrire « Service de l'Etat » sur une lettre. Vainement le serment et la solennité de l'acte cherchent-ils à impressionner le prévenu ; en vain – il s'agit pour lui d'une affaire, d'une transaction – il est à ses yeux un personnage officiel, il est officiellement armé contre toute impression que, il le sait d'avance, on va s'efforcer d'exercer sur lui, et il dépose officiellement son serment, tout cela s'effectue à son avis *ex officio*. Mais personnellement, non ; il ne saurait se résoudre à confirmer solennellement un mensonge...» (Kierkegaard, S. (1855) 1982, p. 189).

Kierkegaard a donné à la langue danoise l'expression « *Forbryder-Verdenen* », le monde des criminels, la pègre. Il en a ici tiré l'image par laquelle il expose la différence entre l'aspect officiel et l'aspect personnel quand il s'agit de la prestation de serment.

8. Deux juristes

Kierkegaard a fortement attaqué l'Église officielle mais il n'a pas attaqué le système juridique ou politique de son temps. Le juriste danois le plus éminent de l'époque était Anders Sandøe Ørsted, fondateur de la science juridique danoise dans multiples livres et articles et aussi ancien juge au tribunal de Copenhague. En mars 1848, il était l'un des chefs de l'administration absolutiste. Les effets de la révolution française de juillet ont atteint Copenhague en mars 1848. Les hommes de l'ancien pouvoir, dont Ørsted faisait partie, ont été démis de leurs fonctions et Kierkegaard s'est irrité du renvoi d'Ørsted, pour lequel il éprouvait un grand respect et qui pour lui était l'un des garants du gouvernement royal. Kierkegaard n'a pas connu Ørsted personnellement. Un des professeurs de droit à l'université avec lequel Kierkegaard se sentait en phase personnellement et politiquement était l'historien du droit très cultivé J.L.A. Kolderup-Rosenvinge (1792-1850). Kierkegaard a fait des promenades avec lui durant lesquelles ils pouvaient s'irriter ensemble et déplorer les conséquences de la révolution de 1848 qu'ils considéraient tous deux comme une «catastrophe». Au même temps on a maintenu la distance. Dans une lettre à Kolderup-Rosenvinge datée du 8 août 1848, Kierkegaard a écrit qu'il voulait se tenir à l'écart de la politique.

Comme nous l'avons déjà constaté, le droit n'était pas non plus son domaine, même s'il en savait assurément plus à ce sujet qu'il ne voulait bien l'admettre. La façon dont Kierkegaard croque des personnes et des scènes tirées du monde des juristes nous montre l'acuité de son regard sur la vie quotidienne. Il était capable de tourner dans tous les sens ou d'envisager de manière dialectique ce qu'il observait, lisait ou entendait.

9. Conclusion

Kierkegaard était un maître de la langue danoise et un grand humoriste. Il n'est pas étonnant que les chercheurs qui ont à cœur d'étudier Kierkegaard apprennent sa langue, le danois. Le droit n'est que l'un des multiples ingrédients qui démontrent son aptitude géniale à placer chacune des impressions qu'il ressentait dans un contexte souvent inattendu. Kierkegaard peut-être n'avait pas quelque chose de particulier à dire sur la fonction judiciaire, ni sur la loi et le droit en eux-mêmes. Pour lui, il s'agissait de quelque chose de différent et de bien plus existentiel. Au même temps il est remarquable qu'il s'est servi de la langue des juristes pour élucider sa pensée et il y en a des détails qui seulement se comprennent si on connaît la vie judiciaire de son temps. Ce qui lui importait, c'était l'exigence radicale qui découle de la relation de l'homme à Dieu, mais le droit le peut servir comme exemple de l'insuffisance des efforts humaines. Les juristes n'avaient pas grand-chose à dire là-dessus en leur qualité de juristes. Mais il est donc notable que notre langue peut servir au philosophe pour nous faire comprendre que, au-delà de la fonction de juristes, nous sommes aussi des hommes. En tant que tels, nous sommes confrontés au fait existentiel relevé par un de nos collègues, l'assesseur Wilhelm, et Kierkegaard nous laisse comprendre en le prenant comme modèle que,

même si nous nous considérons justes dans ce monde, il faut constater qu'il y a quelque chose de supérieur à nous ou à notre justice, c'est de comprendre qu'envers Dieu nous avons toujours tort.

References

- Davenport, J.J. and Rudd, A., eds., 2001. *Kierkegaard after MacIntyre: essays on freedom, narrative, and virtue*. Chicago: OpenCourt.
- Kierkegaard, S., (1847) 1980. *Les Œuvres de l'amour. Œuvres complètes de Sören Kierkegaard*. Paris: Éditions de l'Orante.
- Kierkegaard, S., (1835) 2007. *Journaux et cahier de notes, Volume I, Journaux AA-DD, AA: 12. Gilleleie le 1^{er} 1835*. Paris: Éditions de l'Orante.
- Kierkegaard, S., (1843) 1993. *Ou bien...ou bien*. Traduit du danois par Paul-Henri Tisseau, revu par Else-Marie Tisseau. 5^{ème} éd. Paris: Robert Laffont.
- Kierkegaard, S., (1844) 1973. Le concept d'angoisse. Dans: S. Kierkegaard. *Œuvres complètes. 1844: Miettes philosophiques, Le concept d'angoisse, Préfaces*. Paris: Éditions de l'Orante.
- Kierkegaard, S., (1845) 1978. Coupable? – Non coupable? Dans: S. Kierkegaard. *Œuvres complètes. 1845. Stades sur le chemin de la vie*. Paris: Éditions de l'Orante.
- Kierkegaard, S., (1845) 1978. In vino veritas. Dans: S. Kierkegaard. *Œuvres complètes. 1845. Stades sur le chemin de la vie. Œuvres complètes de Sören Kierkegaard*. Paris: Éditions de l'Orante.
- Kierkegaard, S., (1845) 1978. *Stades sur le chemin de la vie. Œuvres complètes de Sören Kierkegaard*. Paris: Éditions de l'Orante.
- Kierkegaard, S., (1849) 1971. *La maladie à la mort*. Dans: S. Kierkegaard. *Œuvres complètes. 1848-1849. Point de vue explicatif de mon œuvre d'écrivain. Deux petits traités éthico-religieux, La maladie à la mort, six discours*. Paris: Éditions de l'Orante.
- Kierkegaard, S., (1854-1855) 1982. *Une prestation de serment ou l'officiel: le personnel*. Dans: Sören Kierkegaard. *Œuvres complètes. 1854-1855. Vingt et un articles. Cela doit être dit que cela soit donc dit. Comment le Christ juge le Christianisme officiel. L'instant*. Traduit du danois par Paul-Henri Tisseau et Else-Marie Jacquet-Tisseau. Paris: Éditions de l'Orante.
- Kierkegaard, S., (1855) 1982. *Comment le Christ juge le Christianisme officiel*. Dans: Sören Kierkegaard. *Oeuvres complètes. 1854-1855. Vingt et un articles. Cela doit être dit que cela soit donc dit. Comment le Christ juge le Christianisme officiel. L'instant*. Traduit du danois par Paul-Henri Tisseau et Else-Marie Jacquet-Tisseau. Paris: Éditions de l'Orante.
- Lange, F.M., 1836 à 1841. *Udvalg af danske og udenlandske Criminalsager*. København: C. A. Reitzel.
- MacIntyre, A., 1981. *After Virtue: a study in moral theory*. London: Duckworth.